



Créer un corridor écologique autour du Bec d'Allier :
commencer un maillage écologique entre les territoires remarquables
de la Nièvre, de l'Allier et du Cher.

Premières réflexions



PROVISOIRE – DOCUMENT DE TRAVAIL

Date : avril 2006

Dest. WWF : Pascal Grondin – Sarah Gillet – Paul Baron – Edith Wenger
Ville de Nevers : Christophe Warnant – Dominig Bourbao – Diren Bourgogne : Pascal Vivier – Laurent Germain - Conseil Régional du Centre (Agnès Thibal). Conseil Régional de Bourgogne : Wilfrid Séjeau – Conseil Régional d'Auvergne : Yves Gueydon - Conseil Général de la Nièvre : Stéphane Lebreton – Fédération de Pêche de la Nièvre - Fédération de chasse – SOBA – LPO Allier – Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne – Conservatoire du Patrimoine naturel de la région Centre – Conservatoire des Sites de l'Allier – Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

Pour notre avenir à tous, protéger la biodiversité.

La nécessité de conservation planétaire de la biodiversité a été exprimée pour la première fois lors de la conférence de Rio, en 1992, avec l'adoption d'une « Convention sur la biodiversité ». Celle-ci a été traduite dans notre pays par une « **Stratégie nationale de la biodiversité** ¹ », publiée en février 2004. La France, qui occupe le 1^{er} rang européen pour la diversité des vertébrés et abrite 40 % de la flore européenne, s'est engagée à **arrêter l'érosion de la biodiversité d'ici 2010**. Notre pays, qui accuse un retard certain en matière de protection de son patrimoine naturel, s'est attaché à mettre en œuvre des actions de protection / gestion autour d'un certain nombre d'espèces et d'habitats dégradés ou menacés, qu'il est vital de conserver pour le bien être des générations futures. Plus personne ne conteste en effet que la conservation de la biodiversité n'est pas un luxe réservé à une minorité de pays ou d'acteurs, mais bien une condition du fonctionnement des écosystèmes, qui rendent des services irremplaçables aux communautés humaines. En 2005, le « **Rapport du Millénaire** » de l'ONU, qui dressait un bilan établi par 1300 chercheurs, constate que « l'activité humaine exerce une telle pression sur les fonctions naturelles de la planète que la capacité des écosystèmes à répondre aux demandes des générations futures ne peut plus être considérée comme acquise, 60 % des écosystèmes terrestres étant dégradés² ».

La mise en œuvre concrète, autour de la confluence de la Loire et de l'Allier, sur le secteur du Bec d'Allier, d'un corridor écologique pilote, pourrait permettre d'illustrer, concrètement, la capacité des acteurs locaux (collectivités, services de l'Etat, associations, secteur économique) à prendre au sérieux les menaces et à vouloir engager des actions globales et cohérentes de conservation de la biodiversité, sur un territoire à la richesse des milieux naturels rare.

La présente note, appelée à circuler entre les acteurs, à être amendée et complétée, vise à créer la dynamique nécessaire pour proposer un projet **d'ici juin et octobre prochain, date du rendu des propositions pour la phase 3 du Plan Loire Grandeur Nature**.

1. Le corridor écologique : créer des liens pour les espèces, les milieux et les hommes.

Un « corridor écologique » est un ensemble de milieux naturels qui permettent le lien ou la « connectivité » entre les habitats naturels nécessaires à la vie des animaux. Les haies, les fleuves et les rivières, les forêts alluviales, les prairies naturelles, les zones humides sont autant de milieux naturels qui abritent des espèces animales et végétales, leur permettent de se déplacer et d'assurer ainsi le brassage indispensable des populations.

Les corridors écologiques jouent donc un rôle indispensable à la **préservation de la biodiversité** : ils permettent un lien entre les habitats, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune. Ils offrent aux espèces animales et végétales les espaces pour se déplacer afin d'échanger leurs gènes, coloniser des territoires, diversifier leurs sources d'alimentation. Pour permettre cette continuité, affaiblie par l'emprise des activités humaines (agriculture industrielle, urbanisation, axes de transport), des corridors artificiels peuvent être aménagés là où ils sont nécessaires : il s'agit par exemple des passages à faune, « crapauducs » et autres « passages protégés », qui permettent une gestion écologique des paysages, même sur les sites transformés de façon importante par l'homme.

Si l'on veut préserver la diversité des espèces animales dans un pays aussi peuplé et équipé que la France, il faut donc travailler spécifiquement sur les **continuums naturels** et « contre » les obstacles qui empêchent la circulation des animaux : urbanisation, autoroutes, voies de chemin de fer, déforestation, aménagements agricoles, etc. La difficulté d'une opération visant à créer un corridor écologique vient du fait que toutes les espèces ont des besoins différents, et les solutions à imaginer ne sont pas les mêmes pour les insectes, les batraciens, les truites, les grands cervidés et les cigognes. Chacun vit dans des milieux à ses dimensions, se déplace à des échelles, sans mesure commune : cependant, la présence d'un corridor est en général favorable à plusieurs dizaines d'espèces différentes.

2. Quelques exemples d'actions menées en France.

Il y a eu encore peu d'actions de mise en place de corridor écologique à grande échelle en France. Certaines opérations ont toutefois été réalisées par des réserves ou parcs naturels régionaux.

¹ Voir le document : Stratégie Nationale de la Biodiversité Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable 2004

² L'épuisement des ressources menace le progrès Hervé Kempf Le Monde 1er avril 2005

2.1. Le PNR de l'Avesnois.

Le parc naturel régional de l'Avesnois, à proximité des Ardennes, a travaillé sur la restauration et la sauvegarde des axes de déplacement au sein de son territoire, au départ essentiellement pour la préservation des batraciens - salamandres, grenouilles rousses ou crapauds. Les populations de ces espèces étaient concentrées sur des axes migratoires qui sont souvent meurtriers. Une simple route de 5 mètres de large peut être le lieu de véritables hécatombes. Le Parc s'est alors engagé dans un plan de préservation. Une politique incitative de classement des haies dans les Plans Locaux d'Urbanisme a été initiée auprès des 134 communes du territoire. Un travail a été mené avec la Fédération de Pêche avec pour objectif d'assurer la continuité des ruisseaux et la libre circulation des poissons. En effet, micro barrages, ouvrages hydrauliques, busages ont pour conséquence de multiplier les coupures qui ne rendent plus les cours d'eau fonctionnels pour la truite par exemple. Un travail expérimental important a également été mené avec l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Direction départementale de l'Équipement sur la gestion des bernes routières. Des préconisations ont pu être intégrées dans les pratiques de fauche nécessaires à la sécurité des conducteurs. La fauche tardive est surtout favorable aux insectes, aux papillons et à leurs chenilles.

2.2. Le PNR de Brière.

Certains Parcs travaillent quelquefois sur une seule espèce, plus remarquable que d'autres, et qui devient donc prioritaire. La loutre, en Brière, avait presque disparu, mais des signes de re-développement ayant été observés, le Parc a lancé l'inventaire des indices de présence de la loutre sur les marais du Brivet, et plus largement sur son bassin versant. Et les couloirs de connexion pour l'espèce vers les bassins de la Loire, de la Vilaine et des marais salants, sont en cours d'identification.

2.3. La région Alsace.

Sur un territoire beaucoup plus vaste, la Région Alsace a mis les moyens nécessaires pour dresser une carte presque complète des corridors existants dans la plaine, des obstacles comme les autoroutes ou les zones bâties, et des liaisons à créer ou à recréer. Le but est de rétablir les connexions entre les milieux pour créer un maillage régulier et des échanges biologiques entre espèces animales et végétales.

2.4. Le Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil Général de l'Isère a mené une étude avec le bureau suisse « Econat Concept » pour identifier les corridors écologiques sur l'ensemble du département. 320 obstacles, lieux d'écrasement ou d'accidents de la faune, ont été identifiés et un plan d'action en 10 points a été défini. Il comprend des passages à petite faune dont le plus grand d'Europe (1,4 km !) dans le Grand Lemps, à côté de Grenoble, mais aussi un corridor à restaurer qui doit permettre notamment aux chamois de relier la Chartreuse au Vercors, en traversant des autoroutes, des voies ferrées et un fleuve ! Les deux Parcs concernés se trouveront ainsi mutuellement "désenclavés", en quelque sorte.

2.5. A l'échelle nationale.

Actuellement la France travaille de plus en plus sur ce thème de la mise en place des corridors écologiques. Ainsi, seize **Parcs naturels régionaux** ont créé en 2005 un « **Groupe corridors** » au sein de la Fédération des Parcs. En 2005, également s'est créé l'**Institut International Fleuves et Patrimoine** regroupant le BRGM, le CNRS et les universités de Tours et Orléans. Cet Institut a parmi ces thèmes de réflexion celui des corridors fluviaux.

Le ministère français de l'Écologie et du Développement durable s'est doté, au sein de sa direction de la nature et des paysages (DNP), d'une « **cellule Biodiversité** » chargée d'animer la mise en oeuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité : « *L'un des objectifs de la Stratégie, explique son responsable, est de maintenir la diversité des paysages et d'améliorer la connectivité écologique du territoire. Nous travaillons sur la notion de **maillage écologique** qui permet de rétablir ou de préserver les connectivités entre les espaces remarquables du territoire. La tâche est immense, dit-il, car il ne s'agit pas seulement de permettre à la faune de franchir en toute sécurité les obstacles que constituent les autoroutes, les lignes TGV ou les canaux. C'est sur tous les **micros territoires français** qu'il faut préserver ou restaurer le fonctionnement des écosystèmes et les continuités écologiques. Tout le monde doit s'y mettre, à l'exemple de certains conseils régionaux, départements et Parcs naturels régionaux.* »

3. Propositions pour la création d'un corridor écologique au Bec d'Allier.

Créer un « corridor écologique » sur le site du Bec d'Allier, un projet du WWF depuis 2001, s'inscrit pleinement dans la logique du « **Plan Loire Grandeur Nature** ». Ce projet serait **pilote** à l'échelle du bassin de la Loire, sans doute pilote en France sur une telle échelle. Il permettrait aux collectivités, en particulier au Conseil Régional de Bourgogne, (ainsi qu'aux départements de la Nièvre et du Cher) qui pourraient porter le projet dans un premier temps, d'inscrire un projet ambitieux dans la mise en œuvre du Plan Loire, signé entre l'Etat et la Région en février 2000 et dans lequel la participation des collectivités, sur un budget global estimé à 40 millions d'euros, tourne autour de 13 millions d'euros³. La décentralisation, et notamment la possibilité de créer des « Réserves naturelles régionales » va dans le sens de cette prise en main par les Régions de la protection de la biodiversité.

3.1. L'historique de l'implantation du WWF,

Le WWF est présent sur le Bec d'Allier depuis **1986**, date à laquelle il a lancé de nombreuses études, avec des universités étrangères, pour montrer la **richesse de la plaine alluviale de l'Allier**. Sa présence a permis des actions de maîtrise foncière, gestion écologique sur plusieurs sites emblématiques : sentier du Passeur au Bec d'Allier, sentier du Ver Vert sur la ville de Nevers par exemple. La présence du WWF s'est renforcée, à partir de 2002 avec le lancement de la phase 2 du programme Loire Nature, la réalisation du document d'objectif Natura 2000 du Bec d'Allier et la création du deuxième « **Site panda** ».

La structure est donc présente depuis 20 ans sur ce site, et elle s'interroge sur la suite de son engagement. Si la Loire et les questions de la **gestion durable** des rivières (programme « Rivières Vivantes ») restent un objectif prioritaire du WWF, il souhaite néanmoins se retirer progressivement des **opérations terrains** de Loire nature. Dans le cadre de sa stratégie nationale, transposant la stratégie internationale, la structure veut conserver une implantation sur le fleuve, « **écorégion Loire atlantique nord-est** ». Celle-ci pourrait se faire autour de la création d'un premier **corridor écologique sur le Bec d'Allier**. Il pourrait se doubler du montage d'un dossier pour la création du premier « **Site Ramsar** »⁴ Loire sur le bassin, une idée chère à Edith Wenger, à l'origine de l'implantation du WWF sur le Bec d'Allier.

3.2 Le périmètre.

Le Bec d'Allier est un lieu stratégique de la migration sur la Loire et l'Allier, servant de carrefour pour de nombreuses espèces, dont quelques-unes emblématiques, comme le saumon sauvage. Cette espèce montre d'ailleurs l'importance du Bec d'Allier comme carrefour migratoire, car elle emprunte d'avantage l'axe Loire-Allier alors que, par exemple, les aloses continuent majoritairement à remonter la Loire. Les difficultés présentées par les barrages et ouvrages d'art, propres à chaque espèce, expliquent en partie ces différences de comportement. Cet exemple peut être repris pour d'autres espèces animales (castor, sternes, balbuzard...) pour lesquelles la Loire et l'Allier sont des axes de déplacements majeurs. La Loire et l'Allier sont aussi des voies de migration pour des espèces végétales ; le genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*) est ainsi venu dans nos régions par la rivière Allier.

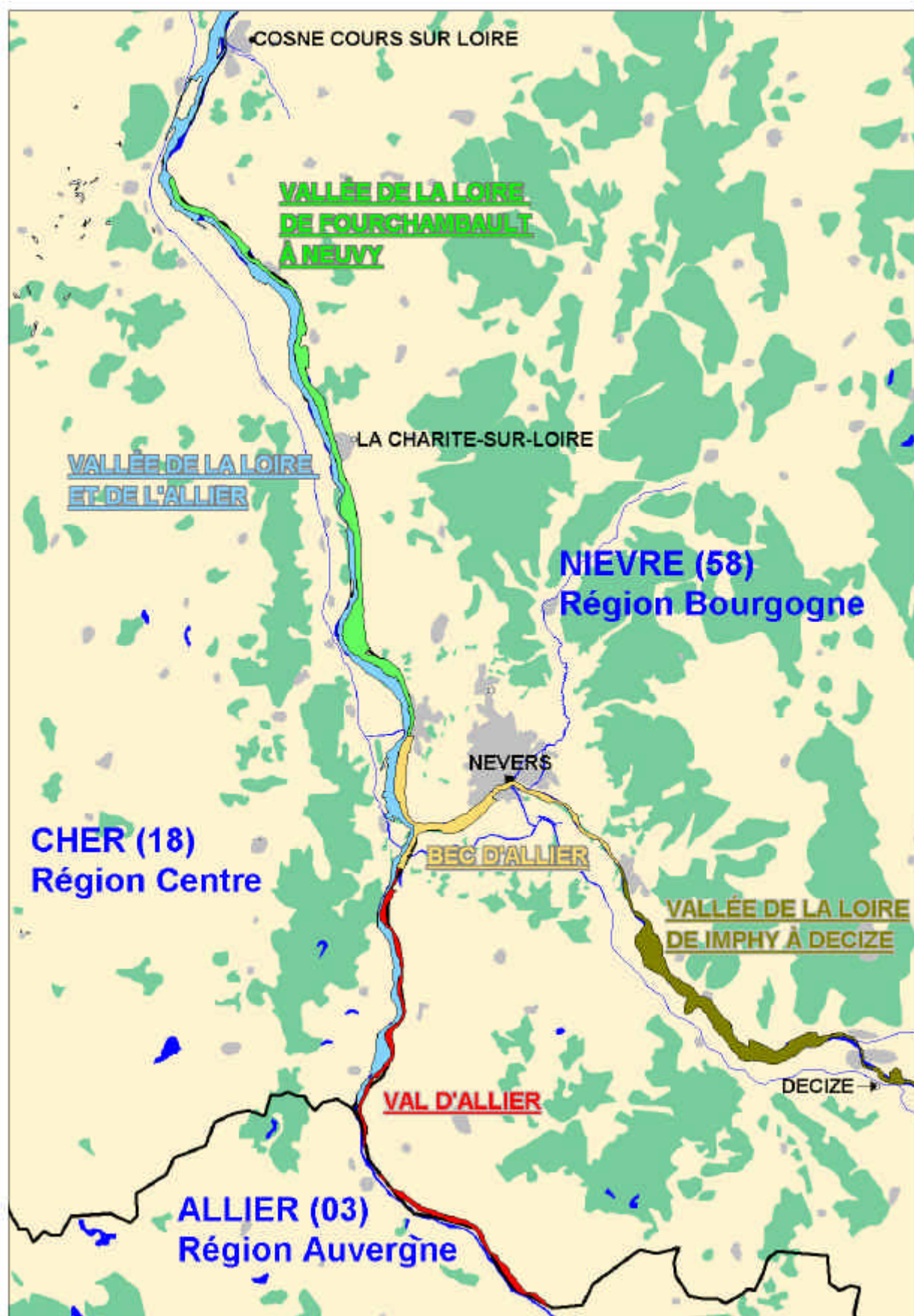
Il est proposé de mener une réflexion ayant pour objet la création d'un **corridor écologique sur le Bec d'Allier**, qui remonterait d'une cinquantaine de kilomètres de part et d'autres du Y inversé.

Le périmètre pourrait s'appuyer, **sur le plan scientifique**, sur celui défini pour les sites Natura 2000 ligérien de la Nièvre et du Cher. Ces 5 sites sont les suivants (voir schéma ci-après) :

- Le val d'Allier, 1267 hectares, sur 6 communes ;
- Les vallées de la Loire et de l'Allier, 4056 ha sur 23 communes ;
- Le Bec d'Allier, 1069 hectares sur 9 communes ;
- La Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire, 2543 ha sur 13 communes
- La vallée de la Loire de Imphy à Decize, 1800 hectares sur 11 communes.

³ Le Plan Loire en Bourgogne La Loire et ses terroirs. Philippe Auclerc décembre 2005

⁴ **La Convention de Ramsar**, initiée en 1971, vise à protéger les zones humides de la planète. Aucun territoire du bassin de la Loire n'est encore inscrit en « Site Ramsar ».



Carte schématique du périmètre d'intervention proposé

Cette opération sera un complément des actions menées dans le cadre de « **Loire nature** », qui a **largement fait la preuve de son intérêt concret depuis 1993**, et de la mise en place du réseau **Natura 2000**, encore balbutiante et qui doit être facilitée. Elle aura comme objectif premier de mettre en réseau fonctionnel les différents sites habitats des sites Natura 2000 et des sites d'intervention des opérateurs Loire nature (CREN Centre, Auvergne et Bourgogne et WWF) sur le périmètre défini. Les « Documents d'Objectifs » des sites Natura 2000 fourniront une solide base de documentation et des éléments de réflexion pour les actions concrètes à mener.

3.3 La méthode

Pour une appropriation réussie, la démarche doit être **participative** dès le départ : les acteurs concernés doivent être associés à la réflexion à chaque étape. Les exemples précédents ont montré l'importance d'une démarche associant en amont l'ensemble des acteurs pouvant agir sur la mise en œuvre concrète du corridor. Le WWF a une réelle expérience dans ce domaine.

Sur le plan technique, une étude préalable est nécessaire pour définir précisément les actions à mener, dont les grandes étapes seraient les suivantes :

- Choisir des **espèces cibles** (parmi les mammifères, oiseaux, poissons – réfléchir pour reptiles et batraciens) ;
- Cartographier les habitats les plus importants et les tracés potentiels de déplacement d'un habitat à l'autre pour les espèces cibles ;
- Evaluer la qualité de ces tracés et leur efficacité pour chaque espèce cible ; les classer selon un gradient « Tracé optimal » à « Tracé inopérant » ;
- Evaluer les difficultés, problèmes et menaces existants sur ces tracés pour chaque espèce cible ;
- Proposer des solutions techniques d'amélioration des tracés existants adapter au cas de chaque espèce ;
- Proposer des possibilités pour créer de nouvelles connectivités entre les habitats pour chaque espèce cible.

Suite à cette phase d'étude, pourront venir les étapes de mise en œuvre du corridor. Ainsi, les grandes étapes de la création du corridor seraient les suivantes :

1. définition des actions possibles pour chaque acteur concerné ; définition des niveaux de priorité et d'un calendrier ;
2. mise en œuvre dès que possible des actions concrètes les plus facilement réalisables ;
3. appui auprès des collectivités, de l'Etat, etc. pour que les solutions proposées soient appliquées.

En parallèle, et dès l'origine, il est important de développer des actions de communication vers le grand public (conférence, articles de presse, plaquettes, visite de sites, etc.) ainsi que des actions de sensibilisation du public scolaire. Ceux-ci s'appuieront notamment sur la mallette pédagogique « Nature sans Frontière », coéditée par le WWF et la Frapna⁵.

Enfin, il faut réfléchir, en complément, à la mise en place d'une « Maison de l'environnement » que le WWF appelle de ses vœux, sur le secteur, depuis 1990.

3.4 Estimation du coût de la première phase.

Le coût d'une première phase de réflexion, animation, communication, étude est difficile pour l'instant à estimer (30 000 euros environ ?). Par l'intermédiaire de l'Association des Régions de France, ou directement, les régions concernées pourraient demander la mise en œuvre, pour le financement de cette opération (et d'autres) de mécanismes financiers pour le développement de stratégies régionales de protection de la biodiversité proches de celles de la TDENS développée par les Conseils Généraux⁶.

3.5 Les partenaires :

Les principaux partenaires techniques et financiers pourront être :

Le MEDD / Les DIREN (Centre & Bourgogne & Auvergne), DIREN de bassin

Les régions Bourgogne, Centre et Auvergne.

Les départements de la Nièvre, du Cher, de l'Allier (éventuellement, si le projet devait s'étendre Saône et Loire et Loiret ?)

La ville de Nevers

⁵ Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

⁶ L'action des Conseils Régionaux en faveur de la biodiversité Daniel Béguin 6 avril 2005

L'EPL
L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
La Fédération des Parcs naturels régionaux.
Les CREN Centre, Auvergne et Bourgogne
Les Réserves naturelles du Val de Loire (CREN Centre & Bourgogne) et du Val d'Allier (ONF & LPO)
La SOBA / MELA
Eaux Mêlées Randonnées
L'Institut International Fleuves et Patrimoine
Des partenaires privés (Lafarge, Caisse d'Epargne, autres)
Acteurs privés : Caisse d'Epargne, Fondations, autres.
Divers

3.6 Le calendrier

Printemps 2006 : Lancement de la réflexion –
Fin printemps 2006 : Envoi des premiers éléments de réflexion aux principaux partenaires techniques et financiers. Validation / propositions par le Conseil Scientifique du WWF
Eté – Automne 2006 : Recherche de financements – Travail d'un stagiaire pour approfondir la réflexion sur la méthode.
Hiver 2006 (selon avancement) : Première réunion des partenaires techniques pour concertation.

Conclusion : avancer ensemble, pour la biodiversité

Le WWF souhaite avancer rapidement sur le projet de corridor écologique autour du site emblématique du Bec d'Allier, projet qui conditionne, pour une grande partie, son maintien sur le secteur du Bec d'Allier. Il espère que les collectivités et l'Etat comprendront l'intérêt de monter une **opération pilote**, de grande ampleur, dans la continuité de ce qui se fait depuis 20 ans, à l'échelle d'un territoire sur lequel les acteurs ont déjà à leur actif de solides réalisations autour de la conservation de la biodiversité, et une **culture, prometteuse, de la coopération**.

Il y a là également, par delà les obligations internationales de conservation du patrimoine naturel et de la fonctionnalité des écosystèmes d'eau courante, comme le réclame la Directive Cadre sur l'Eau de l'Europe, **une formidable opportunité**, en terme d'image, donc d'attractivité touristique, pour un tourisme doux en plein développement sur le secteur et le bassin de la Loire.

Ce premier document, qui se veut participatif, est à la disposition de tous les partenaires potentiels. Le WWF est à la disposition des uns et des autres pour plus de précisions.

Responsables

Martin Arnould

Chargé de programme Rivières Vivantes 26 rue Brossard 42 000 St Etienne Tél. 04 77 21 5824
marnould@wwf.fr

Pascal Grondin

Chargé de programme zones humides
Antenne de Nevers 25 rue de la république 58 000 Nevers Tél. 03 86 61 25 54
pgrondin@wwf.fr

Sources.

Conférence des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature
Préfecture de la Région Centre 18 janvier 2006

Le Plan Loire en Bourgogne
La Loire et ses terroirs.
Philippe Auclerc décembre 2005

Un nouvel horizon pour la Loire sauvage
WWF 2001

Stratégie Nationale de la Biodiversité
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable 2004

L'épuisement des ressources menace le progrès
Hervé Kempf Le Monde 1er avril 2005

L'action des Conseils Régionaux en faveur de la biodiversité
Daniel Béguin 6 avril 2005

Annexes.

Liste des sites Loire nature